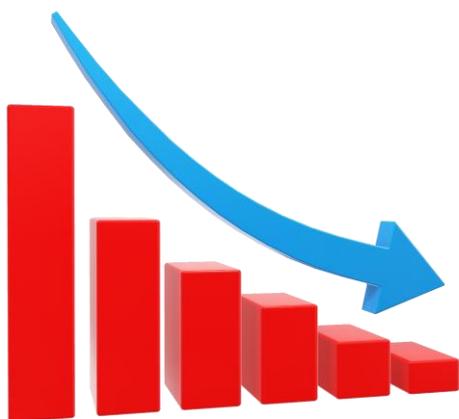


## ILS DOIVENT PASSER À LA CAISSE AVANT L'ÉTÉ !

Depuis de trop nombreuses années, le « régime » très spécial infligé aux cheminots en matière salariale plonge un nombre certain d'entre eux dans une situation économique difficile. ÇA SUFFIT ! Le patronat doit ouvrir le tiroir-caisse ou la température pourrait monter d'un cran à l'approche de l'été !



Alors que les richesses produites par les cheminots, période COVID isolée, ne cessent d'augmenter, ces derniers subissent dans le même temps, à l'instar des salariés du pays, une forte inflation faisant diminuer leur pouvoir d'achat ; une inflation aggravée par la guerre en Ukraine, ses effets, mais aussi par la spéculation d'un système financier à bout de souffle. Ainsi, depuis 2014, les salaires des cheminots sont gelés et l'inflation cumulée dépasse les 10 % ; inflation devant s'aggraver, selon les estimations, de près de 10 % d'ici à la fin de l'année 2022. Comme tous les citoyens et salariés, les cheminots sont donc directement touchés. La question des

rémunérations est au cœur des préoccupations des salariés du Groupe Public SNCF. La crise sanitaire avait déjà amené à mettre sur la table la question du pouvoir d'achat, de la reconnaissance et de la compensation des impacts économiques pour les agents.

### TABLE RONDE EN JUILLET À LA SNCF ? RENDEZ-NOUS NOTRE ARGENT !

Nous estimons nécessaire d'apporter une réponse aux cheminots dans le cadre de la table ronde salariale prévue début juillet.

**Cela ne doit toutefois pas nous faire accepter que les NAO ne se tiennent qu'en fin d'année.**

Les tensions sociales et les conflits dans l'entreprise se sont multipliés ces dernières semaines. Si ces conflits ont pour origine légitime les questions liées à l'organisation de la production, à l'emploi et au sens donné au travail, la question salariale en est le dénominateur commun. Les cheminots, qui, dans des conditions de plus en plus difficiles, s'attachent pourtant à "faire" le service public ferroviaire au quotidien estiment ne pas être traités à la hauteur de leur engagement. Il n'est plus tolérable que cette situation demeure.



**IL FAUT EXIGER, AU MINIMUM, L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES ET DES PRIMES DE TRAVAIL !**



## RÉMUNÉRATION DANS LA BRANCHE : C'EST UNE BLAGUE ?



**Pour réduire la mise en concurrence des salariés, imposer un haut niveau de sécurité et de véritables conditions de vie et de travail optimales pour tous, la CGT revendique l'intégration dans la CCN de l'ensemble des salariés du ferroviaire.**

À l'instar de la direction SNCF, le patronat ferroviaire refuse de compenser la hausse générale des prix par des augmentations générales de salaire.

C'est pourquoi, la Fédération CGT des Cheminots exige l'ouverture sans délai d'une véritable négociation relative à la classification et la rémunération des cheminots. Cette négociation qu'exige la gravité de la situation requiert que les organisations signataires de l'accord de branche de décembre 2021 s'en défassent et participent à la construction réelle de droits pour les cheminots. C'est en ce sens que la Fédération CGT des cheminots a adressé une lettre ouverte au patronat ferroviaire le 15 juin 2022.

**Pour répondre aux besoins des cheminots, cette négociation doit porter en termes de salaire sur :**

- **la considération mensuelle du salaire ;**
- **une grille reconnaissant les qualifications à l'embauche et acquises en cours de carrière ;**
- **le relèvement des minima pour un salaire de début de grille égal au Smic, que la CGT revendique à 2 000 € brut ;**
- **une périodicité annuelle des négociations salariales de branche ;**
- **l'indexation des minima salariaux sur l'inflation pour répondre à la hausse des prix dont profitent les entreprises.**

Une interfédérale réunissant les 4 organisations syndicales représentatives au sein du GPU SNCF s'est tenue le 7 juin dernier à l'invitation de la CGT.

La Fédération CGT des Cheminots a proposé : le dépôt d'une DCI commune et la rédaction d'une expression commune sur les salaires et le pouvoir d'achat. Elle a également proposé d'agir par l'arrêt de travail pour peser sur les négociations salariales.



**L'ensemble des 4 fédérations s'est accordé pour l'heure, à déposer une DCI unitaire.**